

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 233-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.605

Déposée le: 23.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC)
Schlup (Schüpfen, UDC)
Graber (Horrenbach, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.11.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Le canton de Berne doit résoudre le problème des grands prédateurs une bonne fois pour toute

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'édicter des dispositions relatives à la protection contre les grands prédateurs et à la régulation de leurs populations ;
2. d'interdire l'importation et la mise en liberté de grands prédateurs et les actes permettant à leur population de se développer ;
3. d'autoriser avec effet immédiat le tir des grands prédateurs dans les quartiers résidentiels ;
4. faire en sorte que le Plan Loup soit assoupli et que le nombre d'animaux qu'un loup doit tuer pour accorder une autorisation de tir soit fortement réduit.

Développement :

Cet été, le loup a été très actif dans le canton de Berne, tuant de nombreux moutons :

12 janvier : Diemtigen
11 avril : Guttanen
10 mai : Gental
24 juillet : Jochpass
4 août : Schangnau
6 août : Schangnau
11 août : Gurzelen
25 août : Guttanen
13 septembre : Zimmerwald
14 septembre : Sigriswilgrat

Cette énumération montre qu'il est grand temps que le canton de Berne agisse. Il n'est plus possible de donner aux nombreux détenteurs d'animaux des excuses du type « c'est la Confédération qui est responsable ». Le système mis en place faisant recours à des chiens de protection des troupeaux est un échec total, coûte très cher, ne donne pas satisfaction aux éleveurs de moutons et ne peut plus être toléré. Le tourisme est également affecté, car les chiens bergers sont présents sur les chemins de randonnée, que de nombreux promeneurs évitent par peur. Il n'est plus possible de temporiser. Les questions de la limitation et la régulation des populations de loups dans le canton de Berne doivent être réglées. Il est urgent de prendre des mesures contre l'importation et avant tout la mise en liberté des grands prédateurs. La mise en liberté de ces prédateurs qui attaquent les animaux de nos éleveurs de moutons est inacceptable ! Cet été, ils ont été nombreux à devoir ramener leurs animaux de l'alpage pour assurer leur protection et éviter que d'autres bêtes ne meurent.

Il y a peu, la présence d'un loup a même été signalée à Belp. Certains animaux n'hésitent donc pas à rôder dans des quartiers résidentiels. Lorsqu'un loup est aperçu dans une zone d'habitation, une autorisation de tir doit immédiatement être accordée d'entente avec la Confédération pour assurer la protection de la population. Il faut également assouplir le Plan Loup, selon lequel une autorisation de tir ne peut être accordée que lorsqu'un loup isolé tue au moins 25 animaux en un mois.

A l'heure actuelle, les alpages à moutons sont fortement touchés. Leur exploitation n'est déjà pas très attrayante pour les propriétaires. S'il s'avérait nécessaire à l'avenir de renforcer la protection des troupeaux, les éleveurs de moutons s'en tireraient encore à moins bon compte. Dès lors, les alpages inadaptés seraient abandonnés. Une tendance confirmée par une statistique portant sur l'Oberland bernois, qui montre que l'estivage des moutons et des chèvres a enregistré un net recul. D'après l'Office fédéral de l'agriculture, l'année passée, les chèvres n'étaient plus que 16 300 à estiver sur des alpages, contre 20 600 en 2006.

Motivation de l'urgence : le problème nécessite une intervention rapide ; les éleveurs de moutons sont inquiets.